

Tragique disparition d'Essohanam Adewui et en attendant l'autopsie des corps



## Accident ou assassinat ?

P.3

### Diamond Bank Togo

**Nadia Lawson aurait détourné 16 millions de francs CFA**

P.2

Sécurité routière/ Malgré le port de casque rendu obligatoire

**Encore des "hors la loi" sur nos routes**

P.3

L'Assemblée annuelle de l'Organisation mondiale de la Santé

## Changements climatiques: relever le défi mondial

P.4



Insécurité grandissante et galopante au sein et aux environs de l'ancien Hôtel de la Paix

**Mort mystérieuse de M. Sambiani dans l'une des chambres de l'hôtel**

P.2

**Homme de Dieu ou du diable?**

**Un pasteur amateur d'alcool et de femmes**

P.2

En plus de la cherté des coûts de communications au Togo

**Roublardise dans la téléphonie mobile**

P.2

## En plus de la cherté des coûts de communications au Togo Roublardise dans la téléphonie mobile

Au Togo, nous sommes bien partis avec le vol, l'arnaque de tous genres dans les communications téléphoniques et plus spécialement dans la téléphonie mobile. Point n'est besoin de rappeler à quiconque la manière dont les clients de ces sociétés qui ont le monopole de la communication téléphonique nous traitent dans notre pays. Nous ne reviendrons plus sur les cas que nous avons déjà dénoncés dans nos colonnes. Cependant, un fait retient notre attention et nous ne sommes pas loin de dire que c'est parce que c'est au Togo que ces conneries de ces emmerdeurs qui s'occupent de la communication se perpétuent.

En effet, depuis près de sept mois, les abonnés de la société Moov ont reçu un texto par lequel elle rassure que, à partir de ce jour-là, c'est-à-dire depuis la semaine du 24 novembre 2013, elle ne va plus les voler. Le contenu du sms disait simplement ceci : "Cher client, vous pouvez désormais réserver vos différents forfaits Moov la veille pour en profiter le lendemain. Faites le en tapant \*143\*53\*10#. Sans aucun accent, s'il vous plaît. Comme si à Moov, ils n'ont aucune notion d'accent.

C'est cela ! Mot pour mot. Nous y avons cru crédulement et nous y avons laissé nos plumes. En effet, nous avons pensé que cette société était revenue enfin à de meilleurs sentiments pour comprendre ses clients qu'elle a toujours dépossédés de leurs biens, de leurs crédits. Hélas ! Ce que nous avions toujours redouté n'avait bougé d'un seul iota. Nous avons procédé à cette opération bidon appelée pompeusement forfait et les minutes que cette société nous avait accordées ont été encore ramassées comme de par le passé. Parfois même, lorsque vous faites le \*143\*53\*5# ou \*143\*53\*10#, vous avez d'abord 2 chances sur 10 pour bénéficier de ce forfait. Mais quand vous l'avez enfin, tâchez de consommer toutes vos 5 ou 10 minutes acquises avant 16 heures 59 minutes. Comme avant. Sinon, vous perdez tout ce que vous réservez pour la consommation le lendemain. Et vous n'aurez

pas de compte à demander à qui que ce soit. C'est comme cela que fonctionnent toutes les sociétés, qu'elles soient mobiles ou non, dans notre chère et belle patrie, l'or de l'humanité. Toutes les sociétés de consommation nous dépouillent, nous volent, nous trament, nous escroquent... avec la bénédiction, pour ainsi dire, la complicité de ceux-là qui devaient en principe nous protéger. Où allons-nous ?

Ce réquisitoire n'est nullement commandé par quelqu'un contre qui que ce soit. Car, comme toute, en matière de téléphonie, qu'elle soit mobile ou non, c'est-à-dire, que ce soit Moov, Togocel ou Togotélécom, c'est mêmes pibes, mêmes dégâts. Elles nous ont tellement trahés que nous n'arrivons même plus à nous énerver, craignant de mourir prématurément. Il n'est plus un secret pour personne si nous disons que dans notre sous-région, c'est seulement au Togo, par exemple, que lorsque le délai de votre crédit est passé, la société de téléphonie qui vous alimente se permet d'annuler le crédit dans votre portable. Le comble, c'est que certaines sociétés, après l'avoir fait, se permettent finalement de vous balancer un Sms sur votre compte pour vous avertir que votre "crédit est nul". Provocation, cela s'appelle !

Au Bénin et au Ghana à côté - deux pays que les autorités de notre pays citent souvent lorsque ce qu'elles veulent dire les arrange - lorsque le délai de votre crédit est passé, vous avez toujours le crédit sur votre compte, mais vous ne pouvez plus l'utiliser. Vous êtes en réception d'appel, et ne pouvez appeler que lorsque vous aurez rechargé votre compte pour pouvoir continuer à appeler. Au Togo, c'est tout autre !

Une question nous vient à l'esprit. Pourquoi ce qui est possible ailleurs ne peut jamais l'être chez nous au Togo ? Sommes-nous des extra-terrestres pour nous comporter comme des hommes à part entière et entièrement à part ? Nous avons eu à dénoncer cela déjà. Non seulement Moov, Togocel ou Togotélécom refusent toujours de nous

écouter mais ensuite elles ont trouvé mieux : tromper avant de voler on te dira que c'est le marketing commercial. Et c'est le cas de Moov Togo. Quant à Togotélécom, elle vous grille votre carte Sim et quand vous payez pour avoir une nouvelle carte, on vous annonce que votre ancien crédit sur l'ancienne carte est nul. C'est-à-dire 0 franc Cfa. Pire encore, on vous dit clairement que votre ancien numéro est perdu et que vous n'allez plus le récupérer. Du coup vous payez un tout nouveau, on ne vous retourne pas votre ancien crédit qui était sur le numéro perdu ou dont la carte Sim est grillée.

Ailleurs encore, griller la carte Sim est le sport favori de Togocel et d'Illico. Mais il faut reconnaître que chez l'opérateur Moov Togo, les cartes Sim ne se grillent pas aussi facilement comme à Togocel et à Illico. Et la nouvelle trouvaille de Togotélécom pour siphonner le crédit de ses abonnés à la clé nomade est très bien et elle est toute simple. La connexion est établie avec la clé sur internet. Mais juste après quelques secondes ou minutes pour les plus chanceux, la connexion reste établie mais le service internet ne marche pas. Pendant ce temps votre crédit s'égrainera lentement mais sûrement suivant la durée de la connexion. Ici, nous préférons passer sous silence la lenteur même de la connexion et son inexistence dans certaines localités malgré les publicités ronflantes qui sont diffusées abondamment sur les médias, marketing commercial oblige. Même des localités situées à moins de 40 Km de la Lomé n'ont pas l'internet sur la clé nomade. Nous faisons l'économie de la liste de ces localités.

Au finish, que ce soit à Moov, à Togocel ou à Togotélécom, ces boîtes-là ne sont que spécialisés dans le vol de leurs clients sous une forme ou une autre. Le Togo est un pays particulier où tout est possible. Même l'impossible ! Ailleurs, c'est l'Etat même qui prend la défense des clients : chez nous au Togo, malgré les plaintes l'Etat reste insensible aux souffrances de ses populations. Complicité oblige ! **Habamé**

## Diamond Bank Togo

### Nadia Lawson aurait détourné seize millions de francs CFA

Dans les colonnes de notre dernière parution, nous avions annoncé un problème qui se pose au sein de la structure Diamond Bank Togo, avec rendez-vous sûr dans cette parution pour vous donner d'amplés informations sur cette morbide affaire qui secoue la jeune banque. Et comme promis, voici le nœud du problème.

Il s'agit, en effet, d'une affaire de détournement de fonds pour vous donner de cette structure. Une dame au nom de Lawson Nadia aurait volé une somme de seize millions de nos francs, ce qui lui a coûté la pri-

son où elle croupit depuis quelques semaines. La banque aurait demandé une somme de la part de la famille en remboursement, celle-ci a payé une partie de cette caution, mais leur fille demeure en détention.

La dame Lawson Nadia, en effet, une patronne de la boîte, aurait créé depuis un certain temps un compte fictif vers lequel elle transférerait régulièrement de l'argent de la boîte pour ses comptes des clients. Mais à son grand étonnement son acte fut découvert, ce qu'elle est en train de payer amèrement. Mais depuis-là, on

ne comprend toujours pas le silence de M. Kiki auprès de qui nous avions voulu avoir plus d'informations. Loin de nous l'idée de le soupçonner de complicité. Néanmoins on se demande pourquoi il a préféré cacher le cul sale de la dame dans cette affaire puante. De même, loin de nous l'idée de salir l'image de cette jeune structure bancaire. Prière à tous les clients de bien vouloir vérifier l'état de leur argent qui aurait, par moments, été la cible de la dame Lawson !

La Rédaction

## Insécurité grandissante et galopante au sein et aux environs de l'ancien Hôtel de la Paix

### Mort mystérieuse de M. Sambiani dans l'une des chambres de l'hôtel

La paix, nous l'avons tous voulue et nous la voulons tous, raison même pour laquelle l'hôtel, qui fut jadis un lieu touristique, fut nommé "la Paix". Néanmoins, il est clair aujourd'hui que la paix ne règne plus dans ces lieux, une paix qui a donné place à une insécurité galopante et grandissante de jour en jour.

Encore une dépouille mortelle dans les locaux de l'hô-

tel. C'était la semaine passée. Il s'agit, en effet, d'un certain M. Sambiani qui fut retrouvé mort dans sa chambre. Le corps fut amené à la morgue par un certain Kodjo qui s'est nommé Sambiani : Sambiani Kodjo. Voilà le nom que la personne avait laissé avant de quitter la morgue sans aucune autre indication. Depuis là, on se demande si un Sambiani peut se prénommer Kodjo !

Déjà trois cas de mort mystérieuse dénoncés par la rédaction de votre journal dans cet hôtel, sans compter celui-ci. Vivement que le ministère de la sécurité qui est non loin de cet hôtel renforce plus la sécurité dans ses environs pour que de tels cas ne se reproduisent plus !!!

La Rédaction

## Homme de Dieu ou du diable

### Un pasteur amateur de l'alcool et des femmes

On ne le dirait jamais assez, fais ce que tu dois et adviene que pourra. C'est là une vérité incontournable de la vie. Nombreux sont ceux qui se disent quelque chose, mais en réalité cela ne se fait pas voir dans la pratique.

Lorsque nous entrons dans le monde de la religion, un monde très sensible ou les âmes faibles sont souvent pris en tenaille. Et nombreux sont d'ailleurs ces pasteurs, prophètes et apôtres qui aiment jouer sur la vigilance de leurs fidèles. Puisqu'en réalité ces derniers mettent leur totale confiance en eux.

Cet homme de Dieu dont nous taisons pour le moment le nom aime jouer à la fois pile et face à son épouse. C'est-à-dire se comportant comme un ange en présence de sa femme et un loup en l'absence de cette dernière. En effet, c'est une opération qui se déroule au même endroit. Le bar en face de la boutique de Madame sert de

cadre pour notre fameux pasteur non pour évangéliser la dame du bar, mais plutôt pour lui faire la cour. Tout cela à l'insu de la femme dudit pasteur. Comme quoi, le pasteur sait le bon moment et la belle occasion pour jouer le tour à sa femme. Pour la femme, à son absence le mari est sensé resté dans leur boutique pour veiller sur la bonne marche de tout.

Comment peut-on imaginer un homme de Dieu aller jusqu'à tromper sa propre femme et ce sans aucun scrupule. C'est certainement un pasteur qui s'amuse avec le titre qu'il porte. Un homme de Dieu qui ne mé-

rite pas du tout ce titre là. Au lieu de montrer le bon exemple en tant que pasteur, il tend plutôt à dévoiler sa vraie personnalité, en faisant l'ange chez sa femme et le loup ravisseur de l'autre côté. C'est donc un véritable joueur de pile ou face, au grand dam de sa femme. On se demande si ce monsieur peut encore se tenir devant ces fidèles pour leur enseigner on ne sait quoi. En fait qui trompe qui ?

Nous garderons l'œil sur cet homme sans scrupule, et notre rédaction se charge d'y revenir dans nos prochaines **patiois Othniel**

## TINGO-TINGO

Directeur de Publication: Augustin Assiobo  
Adresse: Ablogamé N°1 BP: 1999 Lomé-Togo  
Tel. (228) 90 04 22 41

E-mail: journaltingo@yahoo.fr

Révisé N° 0027 du 30 juillet 1998

Tirage: 2500 expl. Imp: TINGO-TINGO Tel. 90 04 22 41 (Lomé-Togo)

**Chaque mercredi matin, réclamez votre exemplaire de Tingo-Tingo**

Tragique disparition d'Essohanam Adewui et en attendant l'autopsie des corps

## Accident ou assassinat ?

Triste et étonnante fin que celle de Essohanam Adewui, ambassadeur du Togo au Gabon, qui est mort noyé dans une automobile de sa mission diplomatique qui a plongé dans l'eau du Komo, le samedi 10 mars 2014, à Michelle Marine, un débarcadère de plaisance de Libreville d'où partent des yachts et des vedettes pour des randonnées marines dans les sites touristiques des parcs de Pongara et de Wonga-Wongé

Le diplomate n'était pourtant pas sur cet ersatz de marina afin d'embarquer pour la Pointe-Denis, mais plutôt pour le "203", le night-club de l'endroit, où il était venu passer du bon temps. Si les services du ministère gabonais des Affaires étrangères se sont montrés avertis d'informations sur ce drame, de nombreux riverains du quartier Glass et divers témoins de l'opération d'émersion de la voiture soutiennent que le diplomate a été retrouvé avec une jeune dame. Celle-ci serait la fille d'un magistrat gabonais.

Selon des sources policières, SE Essohanam Adewui qui, en début de soirée, était présent à la célébration de la journée de l'Europe, a été aperçu en fin de soirée dans un restaurant de Louis, le quartier des agapes à Libreville, en compagnie de quelques personnes présentées comme ses compatriotes. Il se serait rendu au night-club le "203", tard dans la nuit. Les mêmes sources policières estiment que l'accident se serait produit aux environs de 4 heures. Ce qui amène à déplorer l'arrivée tardive des secours. Car, les dévouées mortelles n'ont été sorties de l'eau qu'en fin de matinée et ont été réceptionnées à la Société gabonaise de sépultures (Gabosep) aux alentours de 12h30. On croyait pourtant



que les services spéciaux tiennent à l'œil les diplomates affectés au Gabon.

Pour l'heure, l'hypothèse la plus plausible est qu'en état d'ébriété avancé, l'ambassadeur se serait trompé de route et aurait dirigé le petit 4X4 qu'il conduisait sur la voie cimentée aménagée sur le quai pour que les remorqueurs puissent descendre dans l'eau en vue d'en sortir les bateaux. Et comme, tout le monde l'imagine, la pression de l'eau a dû empêcher les occupants de la voiture d'en ouvrir les portières. L'endroit qui n'a que très rarement été récuré, selon les riverains, est fort glissant et cause souvent des problèmes aux porte-bateaux qui n'y descendent que reliés à des voitures avec de grosses amarres. On n'en est qu'aux hypothèses, en attendant les résultats d'une enquête qui a été ouverte et dont les premières pistes devraient être communiquées très prochainement.

Plus triste dans cette histoire, selon des sources diplomatiques, SE Essohanam Adewui venait d'être frappé par le décès de sa sœur et son épouse avait quitté Libreville à cet effet tandis que lui-même devait rejoindre Lomé dans la journée où sa dévouille mortelle a été repêchée.

Marié et père d'un enfant, selon des sources de la communauté togolaise du Gabon, SE Essohanam Adewui était passé par l'École nationale d'administration d'Alger avant

d'effectuer des études de sciences politiques à l'université de Rennes. Depuis 2010, il était ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de son pays au Gabon. Il meurt dans sa 58<sup>e</sup> année.

### La thèse de l'ébriété au volant

Un véhicule est repêché de l'eau avec à son bord deux passagers noyés. Et parce qu'on dit les avoir aperçus quelques heures avant dans un night club, on se presse d'avancer, sans aucun indice concordant, que le conducteur du véhicule, en état d'ébriété avancé, se serait trompé de route pour finir sa course dans la mer. Comme si quand on rentre dans une boîte de nuit, on en sort forcément ivre à mourir.

Et si donc le supposé "état d'ébriété avancé" indexée est simplement motivé par le fait que les victimes sortaient d'un night-club, alors c'est qu'on a tout faux, car une petite enquête dans l'entourage de l'Ambassadeur infirme cette thèse : le monsieur avait radicalement rompu avec l'alcool depuis plus de deux ans déjà, quand il lui a été révélé dans un bilan médical, des problèmes hépatiques. M. Adewui, même pour les solennités, ne prenait que du jus de fruit et de l'eau minérale.

On se demande comment subitement cette nuit-là, l'Ambassadeur ait pu craquer, pour sombrer dans l'alcool, au mépris de son rang et de sa santé, au point de ne plus reconnai-



Feu Essohanam Adewui

tre sa route. De toute façon, le night-club d'où il sortait n'est pas fermé et le gérant pourrait renseigner sur le nombre de bouteilles de whisky qu'il aurait éventuellement bu. Et une police responsable attendrait de dérouler une enquête, avant d'avancer quoi que ce soit. En dernier recours, seule une initiative de l'Etat togolais, pourrait bien élucider les causes de la mort de son diplomate.

Comment expliquer, en outre, qu'à cette aube, puisqu'il sonnait déjà 4 heures, aucun autre usager de la route ou riverain n'ait pu percevoir la scène, pour que les secours ne soient intervenus qu'en fin de matinée ? Et qui les a enfin alertés ? Tout est décrit en toute vraisemblance comme si l'accident se soit produit incongnito. De là à penser que le véhicule ait pu être coulé à cet endroit par des malfaiteurs, avec ses passagers à bord

mort ou vif, il n'y a qu'un pas.

### La thèse d'un crime crapuleux

Des témoins de l'opération de secours affirment que les corps des deux victimes avaient été retrouvés curieusement à l'arrière du véhicule repêché. L'Ambassadeur en état d'ébriété avancée, aurait manqué de réflexe et de lucidité pour réaliser à temps qu'il n'était pas sur sa voie, mais il débordait de force pour arriver à se mouvoir une fois dans l'eau, pour se retrouver avec sa prétendue maîtresse à l'arrière du véhicule.

Et ses supposés amis avec qui ils seraient allés en boîte, qui sont-ils ? Où étaient-ils au moment du drame et que disent-ils ? Aussi fortuitement que cela apparaisse, tout cela est arrivé le week-end même où son épouse et son fils avec qui il réside au Gabon se sont absentés : le fils avait fait un crochet à Dakar avant de re-

joindre sa mère qui est rentrée un jour plus tôt au Togo, déléguée par son mari, pour prendre part aux obsèques d'un membre de la famille.

M. Adewui au Gabon, n'avait pas, en réalité, que des amis qui l'invitaient en soirées telles que la dernière qui s'est soldée par un drame, comme on veut le faire croire. Son adhésion à certaines nobles initiatives sur le sol gabonais était de nature à déplaire à ceux qui y voyaient une menace pour leurs intérêts. Il était, en effet, l'un des parrains attirés d'une association luttant contre la servitude des jeunes filles qu'on débarque au Gabon par des réseaux illicites pour des travaux ménagers et qui finissent dans l'abîme. Il s'y était fortement engagé, dans la mesure où nombre de jeunes filles togolaises mordent à ces aventures qui tournent à un esclavage moderne qui ne dit pas son nom. Cela reste entre autres une piste à explorer.

Il apparaît à l'évidence, que les circonstances de la mort de l'Ambassadeur Essohanam Adewui au Gabon, restent à être élucidées au-delà de l'hypothèse flottante de l'accident, distillée un peu trop tôt. L'Etat gabonais se doit la manifestation de la vérité, à travers une enquête minutieuse à laquelle devrait être associée une expertise togolaise, ce dans l'intérêt de l'amitié légendaire qui existe entre ces deux Etats.

Source: Gabonreview.com

## Sécurité routière/ Malgré le port de casque rendu obligatoire Encore des "hors la loi" sur nos routes

Vraiment les habitudes ont la vie dure dans ce pays. Il vous en souvient que depuis quelques mois déjà et, dans l'optique de sauver des vies sur nos routes, les autorités politiques ont rendu obligatoire le port de casque et de ceinture de sécurité sans oublier l'interdiction de parler au téléphone pour tous les usagers de la route. Une mesure qui, depuis son application, a commencé par donner des résultats satisfaisants. Beaucoup de nos compatriotes, usagers de la route, ont adopté cette nouvelle attitude, gage d'une chance de survivre suite aux éventuels cas d'accident. La route n'étant jamais une assurance-vie, ces usagers ont vite compris l'importance de cette mesure pour leur vie. Malheureusement, il en reste encore qui tardent à se mettre dans les rangs.

### Une attitude délibérée...

Au regard de certains comportements auxquels nous assistons sur nos routes, il est vraisemblables que certains usa-

gers de la route choisissent de façon délibérée de ne pas porter des casques. Il n'est pas rare, ces derniers temps de croiser en circulation, certains usagers qui, quand bien même détenteurs de casque, choisissent de les accrocher à leur chassis. C'est d'ailleurs et malheureusement la nouvelle trouvaille à Lomé. Malheureusement nous avons été témoin de la fin tragique de certains de ces usagers. D'autres, par contre, décident de tenir entre leurs mains les casques sans les porter au moment même où celui qui les transporte a son casque bien en place. Des attitudes tout simplement irresponsables qui mettent en danger leur vie quels que soient les arguments que les uns et les autres avancent pour se justifier.

### Même les gendarmes s'y mettent...

Si on devait tenir compte de leur place dans notre société, les forces de l'ordre doivent être, dans le cadre de la mise

en application de cette nouvelle mesure, les premiers à donner le bon exemple. Malheureusement, ce n'est pas le cas au regard de ce que nous observons avec les forces en charge de "l'opération araignée". A l'issue d'une petite enquête que nous avions réalisée dans le cadre de cet article, nous avons tout simplement remarqué que bon nombre des occupants des différents véhicules en circulation ne prennent pas la peine de mettre leur ceinture de sécurité. Une attitude sans doute tout aussi irresponsable qui n'est pas un bon exemple pour les autres citoyens.

Vivement que les autorités en charge de l'application de ces mesures passent à la vitesse supérieure pour qu'à jamais, ces désobéissances ne restent plus impunies, quelle que soit la personne fautive. La vie de chacun doit être préservée par tous les moyens.

A bon entendre  
Manu Chau



## Atelier

## Validation des rapports-bilan de la mise en œuvre de la SCAPE pour l'année 2013

Un atelier, le premier d'une série de rencontres qui prennent fin le 23 du mois en cours, a été ouvert le lundi dernier en vue de procéder à la validation des rapports-bilan par axe de la première année de mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE). Celle-ci a été lancée l'année dernière par le gouvernement soucieux d'améliorer les conditions de vie des populations. La SCAPE a pu faire des réalisations tangibles dans les secteurs de l'agriculture, du commerce de l'industrie, des mines et de l'artisanat entre autres. A travers, ces ateliers, il s'agit d'examiner et de valider cinq rapports intermédiaires corres-

pondant aux cinq axes de la SCAPE, produits après consultations des acteurs ministériels et institutions. Plus spécifiquement, les participants se pencheront à obtenir un consensus sur l'état de la mise en œuvre de chaque axe, présentant l'état des réalisations physiques et financières, les indicateurs de performance acquise et le bilan des réalisations. La synthèse de ces cinq rapports-bilan, assortie d'une matrice de recommandations permettra d'effectuer la revue annuelle conjointe de la SCAPE en juillet prochain

Le directeur de cabinet, représentant le ministre de la planification, du développement et de l'aménagement du

territoire, au nom de celui-ci s'est dit confiant, qu'au terme de l'atelier en plénière et en commission, les participants disposeront d'un rapport consensuel, reflétant ce qui a été réalisé durant l'année écoulée au titre de l'axe 1 de la SCAPE.

L'ensemble des activités de suivi-évaluation de la SCAPE est appuyé par le volet 1 du second Projet d'appui institutionnel (PAI 2) financé par l'Union européenne et mis en œuvre à travers le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire.

Céphas Le Vert.

## Terrorisme et kidnapping

### La CFU dit non au rapt des filles nigérianes par Boko Haram à travers une messe chrétienne

Dans une de nos livraisons de l'année dernière, nous attirions l'attention de la communauté nationale et internationale sur le caractère on ne peut plus dangereux de la secte islamiste du Nigéria, Boko Haram qui veut dire "la civilisation occidentale est un péché". L'article qui portait sur ce groupe de hors-la loi était passé quelque peu inaperçu. Aujourd'hui, les actes bestiaux que cette entité nuisible continue à poser nous renforcent dans notre conviction qu'elle constitue un cancer pour toute l'Afrique de l'ouest comme nous l'écrivions et qu'elle doit être combattue par tous les moyens et sabordée.

Il y a un mois, ces terroristes qui se font appelés Boko Haram et qui sévissent dans la partie septentrionale du Nigéria ont kidnappé plusieurs dizaines de filles dans leurs établissements scolaires. Ces enlèvements de masse ont suscité l'émoi dans le monde entier. En Europe et aux Etats-Unis, des manifestations ont été organisées en vue de condamner ce kidnapping ignoble et demander la libération de ces jeunes filles. La première dame du pays de l'Onclé Sam, Michelle Obama est personnellement montée au créneau dans ce sens. La Convention des femmes pour Unir (CFU), une organisation féminine soutenant le pouvoir togolais, n'est pas restée en marge de ces actions visant à ramener les filles enlevées dans leurs familles respectives. Le dimanche dernier, elle

a organisé une messe au petit séminaire de Tokoin à Lomé. But de la manœuvre : joindre sa voix aux autres en faveur des otages. Mme Raymonda Kayi Lawson, la numéro 1 de la CFU, au sortir de ce culte, tout envahie par l'émotion a laissé entendre que son initiative est motivée par l'esprit de compassion et de solidarité pour la cause de ces enfants arrachées de l'autorité parentale. Elle a vivement souhaité leur retour chez elles.

On ne le dira jamais assez, Boko Haram est un virus mortel redoutable. Les dernières informations circulant dans la presse internationale font état de ce qu'il a des relations étroites avec l'Aq Aida au Maghreb islamique (Aqmi), cet autre groupe terroriste qui fait parler la poudre et fait couler sauvagement à flot le sang en Algérie et dans le reste de l'Afrique du Nord. Si ces liens avec les djihadistes d'Algérie sont vraiment avérés, il faut reconnaître que Boko Haram deviendrait une épée de Damoc-

clès planant sur la tête de tous les Africains et que ceux-ci en dehors de l'indigence et des maladies qui les frappent, ils seront obligés de compter au rang de leurs maux cette secte sanguinaire. Par conséquent, il est du devoir des chefs d'Etat des pays d'Afrique de conjuguer leurs efforts afin d'éliminer cette calamité cancérogène qu'est Boko Haram. Dans cette optique, la sortie médiatique de l'ambassadeur du Nigéria au Togo, M. Adoli, en 2012, doit être saluée. En effet, il y a un peu plus de deux ans, ce dernier, face à la presse, avait sonné le tocsin pour que le cas de cette secte islamiste qui rongé la partie boréale de son pays soit pris au sérieux au Togo. Des rencontres de ce genre devraient être imitées partout en Afrique afin que l'opinion puisse être sensibilisée sur la menace dangereuse de Boko Haram et que les pouvoirs publics prennent les mesures draconiennes pour son sabordage.

Céphas Laré Le Vert.

## Alassane Ouattara a reçu Faure Gnassingbé à Abidjan

Le président Faure Gnassingbé a quitté Abidjan à 16hTU au terme d'une visite de quelques heures dans la capitale ivoirienne où il s'est entretenu avec son homologue Alassane Ouattara.

Les deux hommes ont évoqué la coopération bilatérale et les questions de sécurité. Il a notamment été question du

Mali et du Nigeria. Les islamistes maintiennent la pression et font régner la terreur malgré les opérations de l'armée épaulée par les Etats-Unis et des spécialistes européens.

MM. Gnassingbé et Ouattara ont souligné l'urgence de mettre en œuvre un terme aux nuisances du groupe Boko Haram au Nige-

## Fin de l'année scolaire 2013-2014

### Le Bac 1 ouvre cahin-caha le bal des examens officiels

Communément appelé Probatoire, le baccalauréat première partie a débuté depuis lundi sur toute l'étendue du territoire national, par les épreuves facultatives des candidats de l'enseignement technique. Les épreuves obligatoires ont commencé tant pour eux que pour l'enseignement général ce mardi et c'est parti pour durer quatre jours. Pas moins de 46406 de l'enseignement général et 14214 pour les candidats

de l'enseignement technique répartis sur 155 centres d'écrits, avec les épreuves écrites qui vont leur ouvrir la porte du Bac II l'année prochaine. Le ministre des Enseignements primaire et secondaire Yao Florent Badjam Maganawé a effectué des visites dans certains centres d'écrits de Lomé. Il faut rappeler que le Togo demeure l'un des pays de la sous-région excepté le Sénégal à continuer par effectuer cet examen bizarre qui

en réalité ne sert plus de filtre à la porte du Bac II. Des gens ont demandé avec moult raison pour qu'on supprime cette connerie d'examen en vain. Puisqu'il permet à certaines autorités de faire des sous, sans même bouger de leur bureau froid. Même si certains croient que c'est lui qui donne la qualité reconnue à notre Bac II à l'extérieur de notre pays.

Il ne nous reste qu'à souhaiter, cependant, une bonne chance à tous nos candidats.

## Changements climatiques

### Relever le défi mondial

L'Assemblée annuelle de l'Organisation mondiale de la Santé s'est ouverte lundi à Genève. Plus de 3000 délégués sont présents. Au cours des cinq prochains jours, des représentants de haut niveau des 194 Etats Membres de l'OMS débattront des principales questions de santé mondiale et prendront notamment des décisions sur les efforts visant à prévenir et combattre les maladies non transmissibles telles que le diabète, les cardiopathies, les cancers et les pneumopathies chroniques.

La réunion annuelle devrait annoncer une nouvelle stratégie mondiale et les cibles à atteindre pour lutter contre la tuberculose. Des propositions seront faites pour améliorer la santé des patients atteints d'une hépatite virale et les moyens à mettre en œuvre pour combattre la résistance aux médicaments antimicrobiens.

Les délégués se pencheront aussi sur les progrès de la réforme entreprise par l'Organisation.

Le thème central choisi cette année est 'Santé et environnement'.

Les changements climatiques constituent une nouvelle menace importante pour la santé publique. La variabilité du climat et son réchauffement sont cause de décès et de maladies à travers les catastrophes naturelles qu'elles entraînent - tel-



les que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

" Au Togo, la variation constatée des paramètres climatiques est à l'origine de nombreuses maladies vectorielles comme le paludisme, affection qui constitue la première cause de consultation, l'onchocercose, et d'autres maladies d'origine hydrique telles que le choléra, les maladies des voies respiratoires, les méningites ainsi que la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans dans certaines régions vulnérables ", a-t-il déclaré.

Pour le Premier ministre, les changements climatiques sont un phénomène qui vise à priver totalement l'homme de ses droits les plus indispensables tels que le droit à l'habitat, le droit à la nourriture, le droit à l'épanouissement et au divertissement.

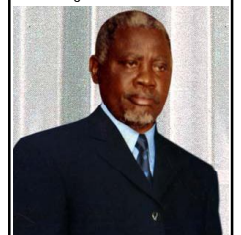
Face à ce défi mondial, Arthème Ahoomey Zunu a appelé à une mobilisation internationale de façon harmonisée et avec une vision commune pour parer à l'évolution inquiétante du phénomène.

## Othniel

### Avis de décès

Togobu ODJIMA Kalipé IV, Chef canton de la ville de Vogan ; Togobu ABIDI Kalénou I, Chef canton d'Atangnan Kpenou ; Mme AKAKPO Djatougbe, Président de l'association AKOUETEVIWO de Vo-Hangbankoé ; AKOUETE AYINA Joseph, Menuisier à Lomé Bé Gbénéddji ; ASSIOBO Agossou Nestor, Entrepreneur à Lomé ; ASSIOBO Augustin, Directeur du Journal Tingo Tingo à Lomé ; AKOUETE ATAH Théophile, Electricien bâtiment à Lomé ; TOGBOSSI Kokou, Directeur des Sociétés CEIL D'AFRIC SARL et Flash Production à Lomé ; Eglise des Assemblées de Dieu du TOGO, Temple de la Victoire de Hédzranawé à Lomé La famille AKOUETE de Vo-Hangbakoe La famille BADASSOU de Vo-Sevagan Les familles parentes et alliées et amies ;

Profondément touchés des nombreuses marques de sympathies et d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de leur très cher et regretté



Georges Agbadji AKOUETE Ex-employé de bureau de CTMB et OTP, Ancien Diacre et Secrétaire des Eglises des Assemblées de Dieu, Temple de la Victoire Décédé le 06 mai 2014 à l'âge de 59ans

### Programme des Obsèques

Vendredi 23 Mai 2014 : 20H à l'aube : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt à Vo-Hangbakoe Samedi 24 Mai 2014 : 06H00 : Chapelle ardente 10H00 : Culte d'enterrement au domicile du défunt suivi de l'enterrement au cimetière familial. 12H30 : Les salutations d'usages seront reçues dans la maison mortuaire 13H30 : Sortie de Deuil Maison mortuaire : Maison Feu AKOUETE AZANLEKO à Vogan - Hangbakoe

# MESSAGE

## ASSIGNATION AUX FINS DE PARTAGE

L'AN DEUX MIL QUATORZE



**COPIE**

A la requête de Martin Koffi DOGBE, Angelo Yossi DOGBE, Pulcheria Ami DOGBE, Enyomam Ayovi DOGBE, Fortune Grace Ali DOGBE, Heritres feu DOGBE Kossi Jeannot Représentés aux fins des présentes par Monsieur Koffi GBOGBO, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Assiganto

J'ai, **Me Assiaba JOHNSON, Huissier de Justice**  
Près la Cour d'Appel et le Tribunal de  
1ère Instance de Lomé, y demeurant  
218, Rue Dzagbészi N'yekekpote Kpéda...  
TEL. 22 22 09 27 - LOMÉ  
Sous-signé

Donné assignation à Monsieur Emmanuel DOGBE, demeurant et domicilié aux Canada, pris en son dernier domicile au Togo où étant et parlant à : *Monsieur*  
*Me H. 09090 qui a déclaré M. 0000 plus de pas*  
*nouvelles depuis l'an 2000.*

A comparaitre le Mardi ~~27~~ Mai 2014 à huit (08) heures du matin par devant le Tribunal de Première de Lomé, siégeant en matière civile au palais de Justice de ladite ville.

### POUR

Attendu que feu Christiana Akossiswa GBOGBO est décédée ab intestat, à Lomé (P/Galle) le 30 Avril 1990.

Attendu qu'elle a laissé pour recueillir sa succession, ses DEUX (02) enfants savoir : Monsieur Emmanuel DOGBE et Jeannot (Kossi) DOGBE.

Que Monsieur Emmanuel DOGBE, vivant au Canada, n'a plus donné signe de vie depuis l'année 2000 et les requérants n'ont depuis lors ni de ses nouvelles ni de aucun membre de sa famille et ne répondant plus à l'adresse qu'on lui connaissait.

Attendu que pour sa part Monsieur Jeannot (Kossi) DOGBE, est décédé et laissant pour recueillir sa succession cinq (05) enfants, tel qu'il résulte de la notoriété dressé après le décès de Christiana Akossiswa GBOGBO.

Attendu que les requérants sont donc coindivisaires avec Monsieur Emmanuel DOGBE dont ils sont sans nouvelles, du seul immeuble de ladite succession, sis à Lomé, quartier Anagokomé, d'une contenance superficielle d' un are trente-quatre centiares (la 34ca), suivants le rapport d'expertise en date à Lomé du 11 Janvier 1984, homologué par le Jugement N°273/99 du 13 Avril 1999, rendu par le tribunal de Première Instance de Lomé. (Copie du Rapport et du Jugement N°273/99).

Attendu qu'aux termes de l'article 498, nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision et le partage peut toujours être provoqué.

Attendu qu'aux termes des dispositions de l'article 519 à 521 et suivants du Code des Personnes, s'il existe des absents ou des non présents, le partage peut être ordonné par le président du tribunal ou le juge commis.

Attendu que les requérants décident de mettre fin à l'indivision en la non présence de Monsieur Emmanuel DOGBE, avec qui la famille a perdu tout contact.

Qu'il y a lieu d'ordonner le partage du seul immeuble dépendant de la succession de feu Christiana Akossiswa GBOGBO, où la licitation au cas où l'immeuble n'est pas commodément partageable en nature entre tous les héritiers à savoir : Monsieur Emmanuel DOGBE et les cinq (05) héritiers susnommés de feu Jeannot Kossi DOGBE, les requérants. Et en cas de licitation, consignés la quote part revenant à Monsieur Emmanuel DOGBE au greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé.

### PAR CES MOTIFS :

Ordonner le partage :

Dire qu'une licitation de cet immeuble soit faite au cas où l'immeuble n'est pas commodément partageable en nature entre tous les héritiers et le produit équitablement versé aux héritiers :

Consigner la quote part revenant à Monsieur Emmanuel DOGBE au greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé

Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir :

Reserver les dépens.

Commettre pour y procéder Maître Yao DZONOUKOU, Notaire à Lomé

Mettre les frais et dépens à la charge de la succession :

Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant toutes les voies de recours et sans caution :

### SOUS TOUTES RESERVES

### ACE OUVIL N'EN IGNORE

Et, je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de 30.000FCFA

Sous toutes réserves  
Et ce sera justice



DOMINIQUE NENI 2014

Nous **Awoyemire K. NAYO**

*Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé ;*

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les pièces ;

Vu les dispositions de l'article 58 du Code de Procédure civile ;

Ordonnons l'affichage de l'acte d'assignation en partage des biens à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Première Instance de Lomé ;

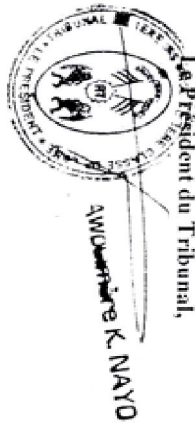
Ou désignons le journal **TINGO TINGO** pour faire apparaître l'acte sus désigné.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Disons que notre ordonnance est exécutoire sur minute, sans caution et avant enregistrement ;

Donnée en notre Cabinet au Palais de Justice.

Lomé, le 13 MAI 2014



## LOTÉRIE NATIONALE TOGOLAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU CAPITAL DE 500.000.000 FCFA  
RCCM TOGO-LOME 1993 B 2452

Lomé, le 20 MAI 2014



## COMMUNIQUE

La Direction Générale de la Loterie Nationale Togolaise porte à la connaissance de son aimable clientèle, des agents commissionnaires, des clients spéciaux et des collecteurs que la saison australienne du jeu national de pronostic sportif « LOTOSPORT » démarre au tirage N° 45/14 du 24 mai 2014.

Les horaires de réception des enjeux applicables tous les samedis durant cette saison sont fixés comme suit :

### ENJEUX MANUELS :

- Début de réception des bulletins : 05 h 30 min
- Fin de réception : 06 h 00 min

### ENJEUX SUR MICRO-ORDINATEURS (TPM) :

- Début de réception des cartes : 05 h 30 min
- Fin de réception : 06 h 00 min



2470, Avenue de la Chance BP 895 LOME (Togo) Tél. : (+228) 253 57 00 Fax : (+228) 251 35 08 e-mail : lonato001@yahoo.fr

Avec LONATO, jouez petit pour un gros gain garanti

LOTÉRIE NATIONALE TOGOLAISE

# BOURSES LONATO

## Calendrier de paiement

Types de bourses	Fonds d'équipement	Prime du 1er trimestre	Prime du 2 <sup>e</sup> trimestre	Prime du 3 <sup>e</sup> trimestre
Bourse pleine	30.000	15.000	15.000	15.000
Demi bourse	15.000	7.500	7.500	7.500
Quart de bourse	7.500	3.750	3.750	3.750

## Périodes des paiements des bourses

\* Fonds d'Equipement: dès la rentrée scolaire

\* Prime du 1er trimestre: en Décembre

\* Prime du 2<sup>e</sup> trimestre: en Mars

\* Prime du 3<sup>e</sup> trimestre: en Juin

Durée de jouissance : deux (2) années scolaires

**AVEC LA LONATO**

**Excellente rentrée scolaire**

*Avec la Lonato jouer petit pour un gros gain garanti*

**Avant**

**Après**



## DU NOUVEAU À LOME

La boutique des Cauris et des Perles

*Pour tous vos problèmes de Cauris, perles, chaussures, une seule adresse*

## CAURIS - PERLES



Boutique située sur le boulevard du 13 janvier en face du Ministère de la Justice non loin de l'école ESGIS à Gbadoèkomé- Kodjoviakopé.  
Tél: (+228) 90292976 ou (+228) 98403340  
mail: houkpeablavi2013@yahoo.fr

## La Bibliothèque Diocésaine Saint-Augustin, œuvre sociale de l'archidiocèse de Lomé, sise à Brother Homé/ Assigamé

Promu dans les années 1975 par SE Mgr Robert Casimir Dosseh-Anyron, le projet de Bibliothèque Diocésaine Saint-Augustin n'a vu sa réalisation qu'en 2002. Espace de lecture et de documentation, la Bibliothèque s'offre à un public de prêtres, de séminaristes, et à toute personne de bonne volonté, désireuse de se former et de s'informer y trouve son compte. C'est dire que la BIDISA est accueillante à tous.

Sa gestion est confiée aux sœurs de Saint-Augustin dont la vocation est l'Évangélisation par le livre et les médias.

La Bibliothèque Saint-Augustin a donc été installée au Centre Christ Rédempteur (Ancienne Ecole Professionnelle) BROTHER HOME sur un espace de 400m<sup>2</sup> et inaugurée le 30 juillet 2002 par son Excellence Mgr Philippe Fanoko KPODZRO avec pour mission et objectifs :

- de constituer et mettre à disposition de tous les publics des collections de différents types de documents à des fins d'information, d'éducation, de culture et de loisir ;
- d'offrir un accès à l'information sous toutes ses formes et favoriser son appropriation ;
- d'être un espace public de rencontre, de confrontation d'idées et de débats citoyen entre les générations et les communautés ;
- de participer à la formation initiale et continue de tous les âges ;
- de contribuer à la promotion et à la diffusion de la création culturelle nationale et internationale...

Dix ans après sa création, nous pouvons inventorier de nombreuses réalisations de cette œuvre diocésaine dont le patrimoine s'élevant actuellement à plus de 30.000 ouvrages, religieux et de culture générale, et une salle de lecture aérée. Avec un personnel passionné et motivé, la Bibliothèque Saint-Augustin (BIDISA) a nourri et continue de nourrir toute sorte de public, fidèle à sa mission.

Les ateliers de lecture, d'écriture, de dessin, de culture numérique et de jeux éducatifs que nous proposons depuis quelques années ont imprimé un rythme à la vie de la Bibliothèque diocésaine Saint-Augustin qui connaît un développement planifié. Les 21 mars de chaque année depuis 2009, nous organisons les «tams-tams pour la Paix et la Réconciliation au Togo» dans les sept diocèses afin de développer le sens du dialogue et la culture de paix chez les enfants de 6 à 13 ans.

L'ouverture d'un espace numérique constitue une avancée majeure dans la vie de la Bibliothèque. A travers cet espace numérique, les abonnés ont accès aux ordinateurs connectés à Internet pour faciliter les recherches, ceci pour réduire la fracture numérique existant entre les pays du Nord (pays développés) et les pays du Sud (pays en voie de développement).

### LA BIBLIOTHEQUE DIOCESAINE SAINT-AUGUSTIN

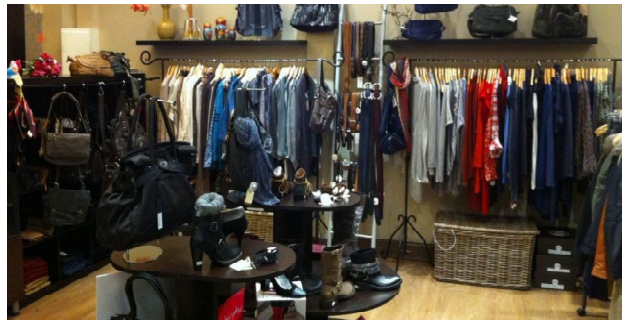
**Heure d'ouverture:** lundi à vendredi de 08h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30/ Samedi 09h00 à 13h00  
**Abonnement:** Adulte- 2500f par an/ Etudiant et apprenti: 2000f par an/ Elèves: 1500f par an  
**Contact:** 00228 22 36 58 30 / 22 21 22 77. mail: bibliothequediocesaine@gmail.com

## DU NOUVEAU A LOME

# BOUTIQUE MAFLO-SHOP, LE NOUVEAU COIN CHIC DE LA CAPITALE

Recherchez-vous un coin chic pour vous retrouver entre amis ? Vous demandez vous ou trouver un bon restaurant pour manger ? Avez-vous besoin d'une boutique de prêt à porter pour Hommes et dames ? Pensez-vous à une bijouterie ou on vous réservera le meilleur accueil ?

Une seule adresse. **LA BOUTIQUE MAFLO-SHOP.** Située sur le boulevard de Zio à coté de l'école Primaire centrale de Hédranawoé, **LA BOUTIQUE MAFLO-SHOP** vous offre une diversité de service avec sa buvette, son restaurant aux mets très délicieux, sa boutique de prêt à porter pour homme, dame, enfant et sa bijouterie de haute gamme.



**A MAFLO-SHOP, c'est un accueil inoubliable qui vous attend et un service hors pair.**  
**A MAFLO-SHOP/ 90 01 67 57 / 99 42 64 60 / Située sur le boulevard de Zio à coté de l'école Primaire centrale de Hédranawoé / vous trouverez tout ce que vous voulez !!!**



# TRANCHE COMMUNE ENTENTE



## 2014

Achète ton ticket à 200 F CFA

Gratte et **Gagne**  
*jusqu'à*  
**500.000 F CFA**  
au GRATTAGE



*et jusqu'à*

**8.000.000.000**  
au TIRAGE F CFA